

DEJEPS Animation Socio-Educatrice ou Culturelle Développement de projets, territoires et réseaux

UNION REGIONALE DES FRANÇAS D'OCCITANIE
DU 01/10/2024 AU 24/03/2026

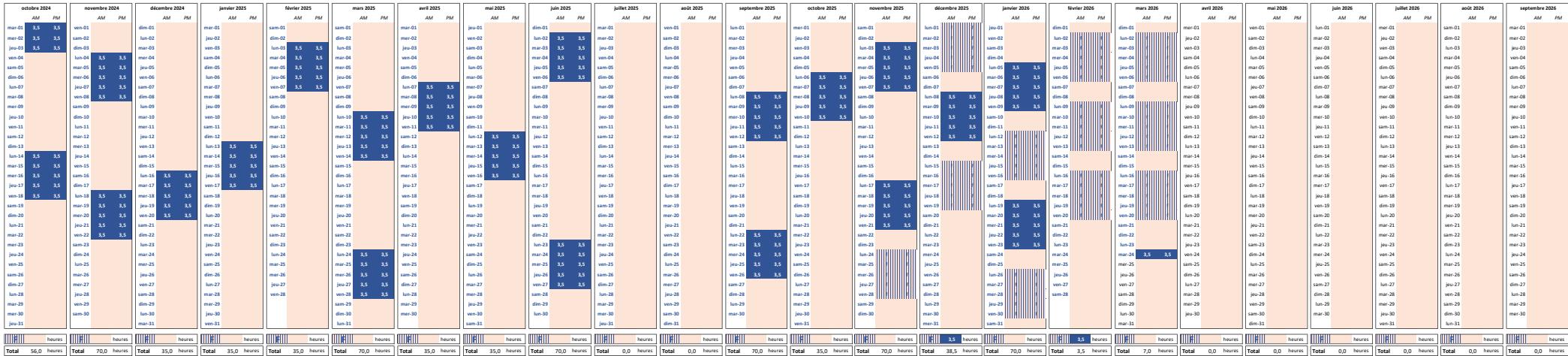
Calendrier de Formation - Annexe au Contrat

DEJEPS Animation Socio-Educatrice ou Culturelle Développement de projets, territoires et réseaux

UNION REGIONALE DES FRANÇAS D'OCCITANIE
DU 01/10/2024 AU 24/03/2026

Calendrier de Formation - Annexe au Contrat

Responsable de la formation : Noé CHATELET



5,0 Heures de formation planifiées

■■■■■ Heures de formation non planifiées (FOAD, Certification, ...). Positionnées à titre indicatif sur le calendrier.
Elles sont obligatoires, l'employeur devra libérer son apprenant afin qu'il puisse y participer.

5,0 Heures de formation planifiées

■■■■■ Heures de formation non planifiées (FOAD, Certification, ...). Positionnées à titre indicatif sur le calendrier.
Elles sont obligatoires, l'employeur devra libérer son apprenant afin qu'il puisse y participer.

Heures de formation

TOTAL	735,0	Heures
-------	-------	--------

Dates possibles du contrat :

Début entre le	01/08/2024	et le	31/12/2024
----------------	------------	-------	------------

Fin entre le 24/03/2026 et le 23/05/2026

Jours de formation

TOTAL	104	Jours
-------	-----	-------

Durée max du contrat 22 mois

Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage